

Conseil Produits

		Mode transmission du produit	Préconisation de la Caisse d'Epargne pour les héritiers
Produits intégrant la succession			
Compte-chèques	Simple	Blocage, clôture et liquidation. Prélèvement possible des frais d'obsèques (sur présentation de l'original de la facture)	Connaître la situation précise du compte avant décès (débit ou crédit)
	Joint	Fonctionne avec la seule signature du co-titulaire (sauf opposition du notaire ou des héritiers)	Clôture du 04 joint et ouverture d'un 04 simple Création entité simple impérative
Epargne liquide	Livret A	Blocage, clôture et liquidation.	Création d'une entité simple impérative et transfert des fonds sur un placement à définir
	Livret B	Blocage, clôture et liquidation. Possibilité d'opter pour le prélèvement forfaitaire libératoire ou l'IRPP, par l'imposition des intérêts	
	LEP	Blocage, clôture et liquidation à la succession	
	LDD		
	Compte à terme	Blocage jusqu'à décision des héritiers	
Epargne logement	PEL	Transmission possible à une personne sans lien de parenté (par testament) Poursuite possible du PEL sous conditions souscrites par le défunt Droits à prêts et intérêts divisibles entre les héritiers	Selon les besoins des héritiers, poursuivre le PEL jusqu'à son terme ou transformer les fonds sur un placement à définir
	LEL	Blocage, clôture et liquidation à la succession Droits à prêts et intérêts divisibles entre les héritiers	Transférer les fonds sur un placement à définir après entretien "découverte" avec les héritiers
PEP	PEP Bancaires	Blocage, clôture et liquidation à la succession Intérêts nets d'impôts et prime d'épargne acquise	
Titres	Compte titres	Blocage, clôture et liquidation à la succession	La plupart des valeurs peuvent être transférées sur le compte titres du ou des héritiers. Cette solution permet : - d'attendre une conjoncture plus favorable pour vendre - de mieux maîtriser l'incidence fiscale de la vente - pour la Caisse d'Epargne, de faciliter le recyclage des capitaux Les titres seront vendus si leur conservation ne correspond pas au besoin de l'héritier. Dans certain cas, le notaire peut demander l'ouverture d'un compte en indivision ou d'un compte avec démembrement
	Compte titres simple	A la liquidation, partage ou vente possible des titres	
	Compte titres joint	Fonctionne avec la seule signature du co-titulaire (sauf opposition du notaire ou des héritiers)	
	PEA	Blocage, clôture et liquidation à la succession Gain net réalisé non imposable A la liquidation, partage ou vente possible des titres	Ouvrir un Compte Titre à chacun des héritiers (Attention le PEA du défunt n'est pas transférable sur un autre PEA) Opter éventuellement pour le partage des titres pour vendre en conjoncture favorable.
	Titres en direct	Idem PEA	Opter éventuellement pour le partage des titres
	Bons de caisse, Bons d'épargne	Blocage, clôture et liquidation à la succession Choix pour le porteur entre anonymat fiscal ou déclaration nominative	Option différente selon date d'émission des bons avant ou après 01/01/98 Consulter le service Epargne pour recommandation
	Parts Sociales	Liquidation obligatoire à la succession avec un paiement sans délai (cas dérogatoire)	Proposer à l'héritier de devenir sociétaire si ce n'est pas encore le cas
	Prêts	les comptes ne pourront être soldés qu'après la régularisation des prêts (mise en jeu de l'assurance, reprise du prêt...)	
Produits hors succession			
Assurances	Assurance-vie et PEP assurance	Versement intégral du capital et intérêts Exonération des droits de successions aux bénéficiaires dans les limites prévues par les articles 757 et 990 I du CGI	Mettre en avant la possibilité d'un recyclage sans frais sur un contrat d'assurance-vie
	Assurance décès	Capitaux versés sont hors succession	Transférer les fonds sur un placement à définir après entretien "découverte" avec le bénéficiaire